

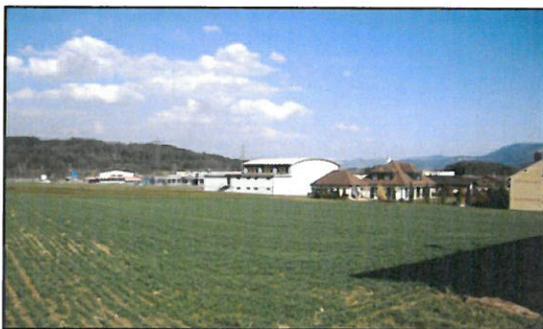
Message du Conseil communal au Conseil général N° 31 du 2 juin 2014

OBJET : Crédit de Fr. 365'000.- pour l'équipement et la viabilisation du lotissement "Les Montates" à Glovelier

1. Considérations générales

En date du 20 décembre 2013, le Plan spécial "Les Montates" à Glovelier a été approuvé par le Service du Développement Territorial (Section de l'aménagement du territoire) de la République et Canton du Jura.

D'une superficie de 5'096 m² dont 4297 m² (5 parcelles sur 6) appartiennent à la commune mixte de Haute-Sorne, le secteur "Les Montates", affecté en zone HAG, est réservé exclusivement à l'habitat et pourra accueillir 6 nouvelles habitations. Pour ce faire, il est à présent nécessaire de procéder à la viabilisation de la zone.



Vue vers Nord-Est du secteur « Les Montates »



Extrait cadastral avec secteur HAG « Les Montates »

2. Considérations particulières

Différents équipements doivent être réalisés pour rendre constructibles les parcelles. Dès lors, la présente demande de crédit concerne la réalisation des installations suivantes :

Desserte routière : l'ensemble du secteur, à l'exception de la parcelle n°2293 appartenant à un privé, sera desservi par la rue du Chapelat située au Sud-Ouest du lotissement. Une place de rebroussement facilitera les manœuvres des véhicules.

Desserte piétonne : elle assurera la liaison piétonne entre deux importants quartiers de Glovelier, soit les quartiers des Montates et du Chapelat.

Installations souterraines : le projet prévoit l'extension des différents réseaux souterrains pour desservir chacune des parcelles à construire, à savoir le réseau d'évacuation des eaux, le réseau d'alimentation en eau potable, ainsi qu'un réseau mixte pour les raccordements électriques, téléphoniques et télévisuels.

Chauffage à distance : l'opportunité de la centrale de chauffe (chauffage à pellets) située dans l'immeuble "Chapelat 16", PPE appartenant à la bourgeoisie de Glovelier, a amené les autorités à équiper chaque parcelle d'un tuyau de chauffage à distance, le but étant de favoriser une source d'énergie renouvelable existante et disponible immédiatement. Dès lors, l'installation de chauffage à distance sera imposée lors de la vente des parcelles.



Extrait du Plan Spécial « Les Montates »

3. Délais de réalisation

Sous réserve de la votation du crédit par le Conseil général, le début des travaux est planifié dès août 2014.

4. Coût de l'étude

Basé sur un devis estimatif détaillé, le coût des travaux se résume comme suit :

EQUIPEMENTS SECTEUR HA9 "LES MONTATES" :

Canalisations des eaux mixtes	CHF	27'000.-
Eclairage public	CHF	50'000.-
Alimentation en eau potable	CHF	60'000.-
Liaison piétonne	CHF	21'000.-
Chaussée	CHF	85'000.-
Divers et imprévus	CHF	21'000.-
Honoraires (env. 12%)	CHF	31'000.-
Frais de géomètre et notaire	CHF	7'000.-
Total équipements, net TTC	CHF	302'000.-

RESEAU DE CHAUFFAGE A DISTANCE :

Bien qu'ils soient autofinancés lors de la vente des parcelles à raison de CHF 15.-/m² supplémentaires, les frais de raccordement liés à la réalisation d'un réseau de chauffage à distance doivent être intégrés dans l'enveloppe financière, à savoir :

Travaux de génie-civil	CHF	50'000.-
Divers et imprévus	CHF	7'000.-
Honoraires (env. 12%)	CHF	6'000.-
Total réseau de chauffage à distance, net TTC	CHF	63'000.-
TOTAL CREDIT D'INVESTISSEMENT, NET TTC	CHF	365'000.-

5. Subventionnement

Une subvention de l'ordre de TTC CHF 4'400.- devrait être accordée par l'ECA pour l'extension du réseau de défense-incendie.

6. Compétences

Le Conseil général donne compétence au Conseil communal pour commercialiser les parcelles.

7. Financement

La dépense sera couverte par voie d'emprunt.

Plan de financement :

Investissement brut :	CHF 365'000,00
Participation bourgeoisie Glovelier :	CHF 63'000,00
Subvention ECA :	<u>CHF 4'000,00</u>

Investissement net : CHF 298'000,00

→ OBJECTIF : vendre les 5 parcelles appartenant à la commune jusqu'à fin 2016

8. Préavis des Autorités

Le Conseil communal, le dicastère de l'urbanisme et le dicastère des finances et impôts préavisent favorablement ce projet de **CHF 365'000.-. TTC.**

Le Conseil général est invité à faire de même et à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 2 juin 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Jean-Bernard VALLAT

Le Secrétaire

Michel GUERDAT